 **CHARTE ÉTHIQUE**

**---------------------------------------------------------------**

**Préambule**

La charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société Corse Oxygène adhérent et qui doivent guider chaque collaborateurdans la pratique quotidienne de son métier.

1. QUALITÉ
* Notre société se doit d’assurer une prestation globale de qualité dans le domaine de l’assistance respiratoire entre le patient et son médecin prescripteur grâce à nos équipes pluridisciplinaires et compétentes.
* En particuliers, en ce qui concerne le respect de la dignité, l’intimité et le libre choix du patient
1. CONFORMITÉ A LA LÉGISLATION

* Le respect de la réglementation applicable aux prestataires de service à domicile constitue une valeur incontournable ; il est de la responsabilité de tous les collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations en vigueur.
1. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
* Assurer et renforcer la sécurité des collaborateurs dans l’exercice de leurs activités est une préoccupation permanente.
* Proposer à ses collaborateurs des opportunités de formation qui sont spécialement adaptées à leur domaine d’activités et à leurs exigences.
1. CONCURRENCE LOYALE
* Notre société veille au respect des règles de la concurrence. Aucune action de Corse Oxygène ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.
1. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET AUTRES PARTENAIRES SOCIAUX
* Corse oxygène s’emploie à sélectionner ses fournisseurs et prestataires sur la base de critères de qualité, de coût et d’adéquation à ses besoins. La société attend de ses fournisseurs un engagement équivalant en termes de respect des pratiques de ventes et de marketing.
1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
* Notre société s’attache à appliquer les lois nationales relatives à la lutte contre la corruption.
1. CONFIDENTIALITÉ
* Corse Oxygène s’efforce de faire respecter la confidentialité dans l’usage des données, des informations en lien avec ses activités.
* Chaque collaborateur doit s’assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle.
1. PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT
* Notre société s’engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, réduire la production de déchets et de rejets nocifs dans l’air ou l’eau et à lutter contre le changement climatique ; cela implique nécessairement le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection de l’environnement.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |